

BRETAGNE

Bulletin régional de la santé de l'abeille

N°1

Avril 2024

Vos trois structures apicoles régionales, l'ADA (Association pour le Développement de l'Apiculture), le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) et le GTV (Groupement Technique Vétérinaire) vous proposent ce bulletin trimestriel, regroupant des informations sanitaires et techniques.

SOMMAIRE

DE VOTRE BULLETIN RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE L'ABEILLE

- 1 Bulletin OMAA 2023 et 1er trimestre 2024
- 2 Bilan des destructions des nids de frelons asiatiques
- 3 Bilan des déclarations de ruches 2023
- 4 Réseau sentinelle *Varroa* - Appel aux participants



Bulletin d'information de l'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère en région Bretagne



Bilan de l'OMAA en Bretagne pour l'année 2023 et du 1er janvier au 31 mars 2024

Agnès Ménage (Référente OMAA Bretagne pour l'OVVT)

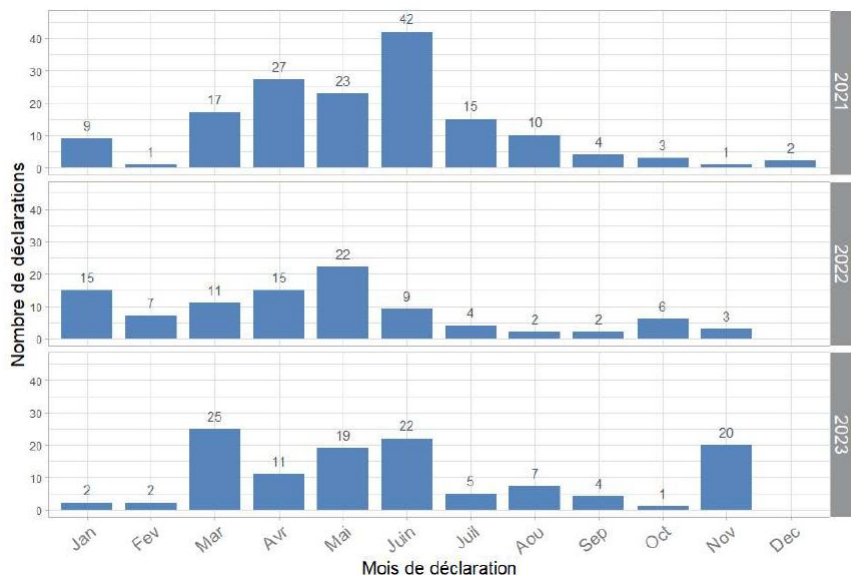
FAITS MARQUANTS

- La saison va-t-elle enfin pouvoir commencer ? **L'hiver a été doux, très humide, et il n'en finit pas** ! Pour la deuxième année consécutive, **le Frelon asiatique a été très présent dans les ruchers l'automne dernier compliquant** encore la préparation à l'hivernage des colonies. Sans oublier que sans températures basses il n'y a pas de rupture de ponte, et **sans rupture de ponte le parasite Varroa se fait la part belle.**
- **La saison 2023 a été marquée, dans le Finistère, département le plus pluvieux et avec la densité de colonies la plus élevée de la région par de nombreux cas de loque européenne.** Les carences en protéines sont un facteur favorisant bien connu de cette maladie or ce qu'ont traversé nos colonies les 8 derniers mois nous permet légitimement de craindre qu'elles aient connu des périodes de disette protéique tout comme en 2022.
- **La visite sanitaire de printemps est un moment clé et incontournable pour aider nos colonies à récupérer de leur hiver difficile.** Il est indispensable de contrôler :
 - **La quantité et la qualité des réserves,**
 - **La quantité et la qualité de la ponte de la reine**
 - **Que le couvain soit sain** : bien régulier et compact, sans anomalies de développement des larves (larves blanches non affaissées et bien brillantes), un couvain operculé non percé, des cellules non affaissées, absence d'anomalies de développement des nymphes, etc.
 - **Que les abeilles sont en nombre suffisant, sans anomalies morphologiques ni comportements anormaux.**
- Parce que le changement climatique bouleverse nos repères, nous ne pouvons plus nous fier complètement à notre expérience et nous dire que comme nous avons fait un traitement post-récolte tôt dans l'été et un traitement de rattrapage en hiver c'est sûr varroa est maîtrisé dans nos ruchers... Non, faire **des comptages de Varroa en ce début de saison est obligatoire pour s'assurer de la charge parasitaire et donc de l'état de santé de nos colonies.**
- Pour tout ça, **n'hésitez pas à vous former dans les ruchers écoles et à prendre des conseils auprès de vos TSA et vos vétérinaires.**

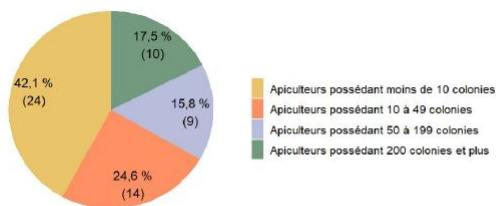
1. Bilan de l'année 2023

a. Bilan des déclarations

Au cours de l'année 2023, **118 déclarations** ont été enregistrées dont 115 concernent des troubles constatés en 2023.



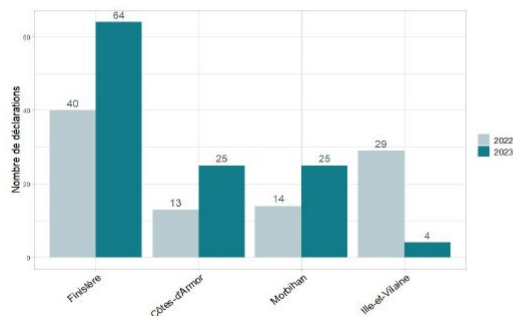
Profil du déclarant	Nombre de déclarations en 2023	Pourcentage de déclarations en 2023
APICULTEUR	103	87,3 %
TECHNICIEN SANITAIRE APICOLE	9	7,6 %
VETERINAIRE	5	4,2 %
AGENT DE DPPP	1	0,8 %
TOTAL	118	100 %



Profil des apiculteurs ayant contacté directement l'OMAA

Les **14 déclarations** faites par des TSA ou des vétérinaires concernent des troubles qui n'auraient probablement pas été détectés par les apiculteurs propriétaires des ruches, d'où leur rôle notable de sentinelle pour les ruchers bretons.

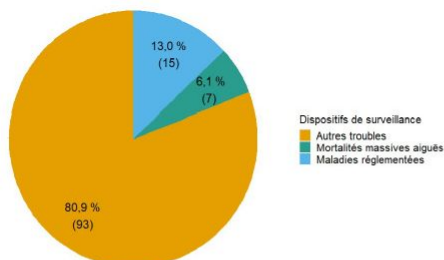
L'OMAA a été directement contacté par 57 apiculteurs qui ont fait 103 déclarations. **Tous les profils, de l'apiculteur de loisir au professionnel sont représentés.**



Département	Nombre de colonies déclarées	Densité de colonies / km ²
22	14 892	216
29	28 196	419
35	21 848	322
56	20 733	304

Densité de colonies en 2023 par département

Près de la moitié des déclarations concernent des ruchers finistériens. Ceci peut peut-être s'expliquer partiellement par une météo plus défavorable et une densité de colonies plus importante.

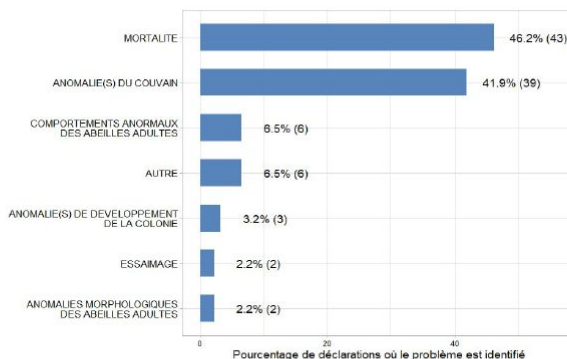


Orientation des déclarations des troubles constatés en 2023 (n=115)

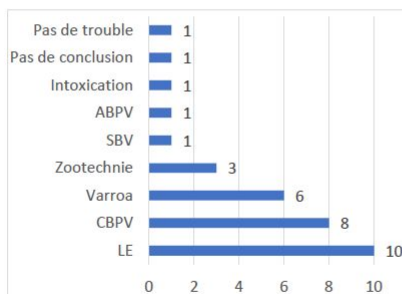
Les cas orientés en « Maladies règlementées » étaient des suspicions de loque américaine.

Près de 81 % des déclarations ont été orientées vers le dispositif « Autres troubles ».

Comme tous les ans, une majorité des déclarations concerne des mortalités, soit d'abeilles devant les ruches soit de colonies entières en particulier à la sortie de l'hiver. Cependant, on note cette année presque autant d'anomalies du couvain avec en particulier **de nombreux cas de loque européenne dans le département du Finistère.**



b. Bilan des investigations « Autres troubles »



Conclusions de l'investigateur (n=32) sur
27 troubles orientés « Autres troubles ».

Quelques déclarations de mortalités
hivernales ont été constatées en Bretagne
en 2023.

Vingt-sept déclarations orientées en
« Autres troubles » ont fait l'objet d'une
investigation dans le cadre du dispositif
OMAA.

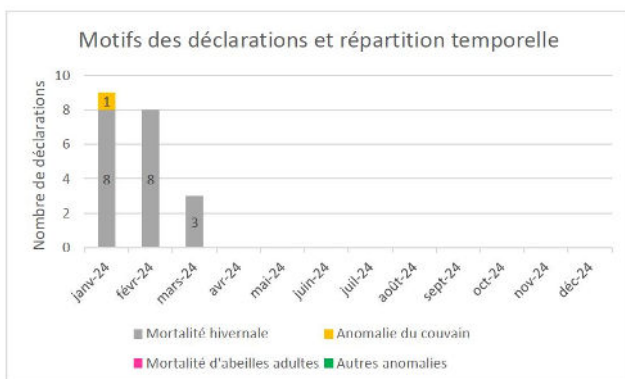
L'intoxication était due à l'utilisation par
l'apiculteur de fipronil pour essayer de
lutter contre le Frelon asiatique.

2. Démarrage de l'année 2024

La saison 2024 tarde à commencer avec une météo exécrable pendant tout l'hiver et qui perdure en cette fin mars.

Depuis le début de l'année, 20 déclarations ont été enregistrées dont **19 mortalités hivernales**. Pour une bonne partie, les apiculteurs déclarants incriminent fortement le frelon asiatique.

Un cas d'anomalie du couvain a été déclaré par un vétérinaire conseil de GDSA qui a examiné lors de la visite chez un adhérent des cadres de colonies mortes en fin de saison apicole et qui a une forte suspicion de loque américaine. **Ceci nous permet de souligner l'importance des visites sanitaires de vos colonies à réaliser 2 à 3 fois par an et également l'importance de vous former afin de les faire correctement.**



Pour en savoir plus sur l'Omaa, se référer à la page dédiée du site internet de la Plateforme nationale d'épidémiologie en santé animale en cliquant ci-après → www.plateforme-esa.fr

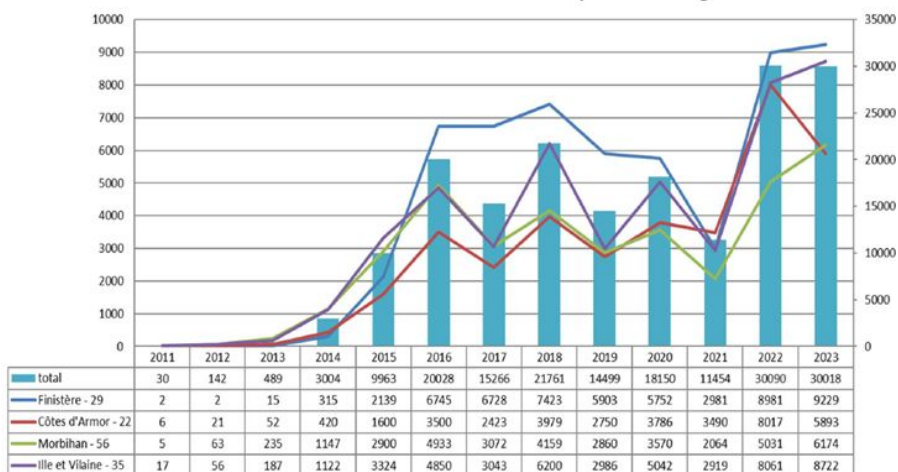
2

Bilan des destructions des nids de frelons asiatiques en Bretagne en 2023 Données des FDGDON

L'année 2023 est la deuxième année consécutive pendant laquelle le nombre de nids de frelons asiatiques détruits est le plus **élevé** depuis l'introduction de l'espèce sur le territoire en 2011.

L'hiver 2022/2023 a connu des périodes très douces et printanières. Combiné à une année 2022 qui comptait tout autant de nids détruits, le nombre de fondatrices émises en 2022 a probablement été très élevé, engendrant un grand nombre de nids en 2023. Les apiculteurs ont observé une **pression** des frelons asiatiques très **tardive** sur les ruches, jusqu'à octobre/novembre, et parfois **localement très forte**, affaiblissant d'autant plus les ruches en période hivernale.

Evolution du nombre de nids de frelons asiatiques en Bretagne



On constate que c'est dans le Finistère que le nombre de nids détruits a été le plus important (9 229 nids) suivi de l'Ille et Vilaine puis du Morbihan et des Côtes d'Armor.



3

Bilan des déclarations de ruches en Bretagne en 2023 Données issues des déclarations

Nous dressons ici un rapide bilan des déclarations 2023 en Bretagne.

De façon étonnante, le nombre d'apiculteurs mais surtout le nombre de ruches sont en **augmentation** en 2023 versus 2022 (après deux années de baisses successives).

La Bretagne compte désormais **3 907 déclarants** contre 3 826 en 2022 (soit + 81 déclarants).

Le cheptel apicole breton atteint **85 669 colonies** contre 78 652 en 2022 (soit + 7 017 colonies).

Cette augmentation provient majoritairement du cheptel des apiculteurs professionnels (détenteurs de plus de 200 ruches) avec 4 276 colonies et 10 déclarants supplémentaires.

Entre 2016 et 2023, le nombre de détenteurs a baissé (- 244) mais le cheptel a fortement augmenté (+ 26 534 ruches). Les données sont détaillées ci-dessous :

Historique du nombre de déclarants depuis 2016, selon la taille de cheptel :

	Apiculteurs de loisir (1 à 49 ruches)	Apiculteurs pluri-actifs (50 à 199 ruches)	Apiculteurs professionnels (200 ruches et plus)	Total
2 016	4 009	95	47	4 151
2 017	3 652	101	48	3 801
2 018	3 642	118	47	3 807
2 019	4 050	135	56	4 241
2 020	4 613	160	69	4 842
2 021	4 345	157	73	4 575
2 022	3 587	163	76	3 826
2 023	3 657	164	86	3 907

Historique du nombre de ruches par déclarant depuis 2016, selon la taille de cheptel :

	Apiculteurs de loisir (1 à 49 ruches)	Apiculteurs pluri-actifs (50 à 199 ruches)	Apiculteurs professionnels (200 ruches et plus)	Total
2 016	29 501	9 691	19 943	59 135
2 017	27 212	10 013	20 920	58 145
2 018	27 109	11 426	21 335	59 870
2 019	31 101	13 563	24 056	68 720
2 020	35 039	15 265	30 183	80 487
2 021	33 011	15 074	30 819	78 904
2 022	29 400	17 025	32 227	78 652
2 023	31 887	17 279	36 503	85 669



Le Finistère est le département connaissant la plus forte progression d'apiculteurs et de ruches (cf. tableau ci-dessous).

Données de déclarations 2023 par département et évolution versus 2022 :

	Côtes d'Armor		Finistère		Ille-et-Vilaine		Morbihan	
	Nombre	Evol. vs 2022	Nombre	Evol. vs 2022	Nombre	Evol. vs 2022	Nombre	Evol. vs 2022
Nombres de ruches	14 892	+1 234	28 196	+3 296	21 848	+1 183	20 733	+1 304
Nombre d'apiculteurs	818	+10	1 355	+36	829	+15	949	+11
Nombre d'apiculteurs avec plus de 50 ruches	46	-1	83	+4	71	+6	50	+2

Peut-être l'avez-vous vu passer en 2022 : un travail cartographique de la densité des colonies d'abeilles domestiques a été réalisé : [cartographie des colonies en Bretagne](#). Afin d'améliorer ce travail et pour qu'il bénéficie à tous, nous avons besoin de corriger la répartition des ruches des apiculteurs. Pour cela, nous invitons les **apiculteurs de plus de 50 ruches** à contacter GDS Bretagne à section.apicole@gds-bretagne.fr. Cela ne vous prendra que 5 minutes, vos données resteront confidentielles.



Réseau sentinelle Varroa en Bretagne

Appel aux participations



La Bretagne dispose d'un **réseau sentinelle Varroa** composé d'apiculteurs volontaires remontant leurs données de comptage Varroa sur des périodes clefs.

Ces données ont permis d'alerter tous les apiculteurs sur des niveaux d'infestation anormalement élevés fin d'année 2023 (cf. [alerte OVS décembre 2023](#)).

Nous renouvelons notre appel aux participants pour que vos données de comptage puissent profiter au collectif !

Pour devenir compteur sentinelle, il faut compter, dans l'idéal, sur les 4 périodes ci-dessous, sur au moins 5 de vos ruches, et nous remonter vos données de comptage.

- **Semaine 17 : du 22 au 28 avril 2024**
- **Semaine 24 : du 10 au 16 juin 2024**
- **Semaine 29 : du 15 au 21 juillet 2024**
- **Semaine 45 : du 4 au 10 novembre 2024 (date indicative)**

Vous êtes intéressé ? Alors, écrivez-nous à section.apicole@gds-bretagne.fr !

Actualités, formations et évènements

- **Plan de maîtrise Frelon asiatique à pattes jaunes / rediffusion Webinaire**

Vous pouvez revoir le webinaire du déploiement régional du plan de maîtrise du Frelon asiatique à pattes jaunes (GDS - FREDON) via ce [lien](#).

- **Enquête Nationale de Mortalité Hivernale des colonies d'Abeilles**

C'est le moment de répondre à l'ENMHA ! Nous vous rappelons l'importance de répondre à cette enquête pour évaluer les pertes de cheptel et les pratiques contre *Varroa* sur la région. Vous avez été contacté par email.

Merci d'avance pour votre réponse ! Date limite : 6 mai 2024

- **Jeudi de PrADE**

Retrouvez en ligne les enregistrements des webinaires de cet hiver sur les liens suivants :

- [Partage des ressources florales](#)
- [Nourrissement des colonies : effets et impacts](#)

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez envoyer un email à section.apicole@gds-bretagne.fr si vous souhaitez ne plus recevoir ce bulletin.

VOS PARTENAIRES APICULTURE



GDS BRETAGNE

13, rue du Sabot

CS 40028

22440 Ploufragan

06 88 35 63 02

section.apicole@gds-bretagne.fr



DRAAF BRETAGNE

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne 15
Av. de Cucillé, 35000 Rennes
02 99 28 21 00



GTV BRETAGNE

BP 20360

22106 DINAN Cedex

02 96 85 60 49

sapi@gtv-bretagne.org



ADA BRETAGNE :

GIE Elevage de Bretagne

Maison de l'agriculture rue

Maurice Le Lannou

CS 64240, 35042 Rennes cedex

02 23 48 29 00

camille.ada@gie-elevages-bretagne.fr